



Baccalauréat Professionnel T.B. O.R.G.O. Technicien du Bâtiment Organisation et réalisation du gros œuvre

Le Baccalauréat Professionnel T.B. O.R.G.O. est une formation technologique de niveau IV.

Objectifs

Le titulaire de ce Baccalauréat Professionnel réalise, à partir de directives, sur des chantiers de constructions neuves, de rénovations ou de réhabilitations, l'ensemble des travaux du gros œuvre dans les secteurs suivants :

- Construction de maisons individuelles
- Construction de bâtiments divers
- Construction d'ouvrages d'art
- Travaux de maçonnerie générale
- Fabrication d'éléments en béton pour la construction

Son activité suppose dès le départ de bonnes connaissances technologiques du milieu professionnel : les matériaux et leur mise en œuvre, les matériels, les normes techniques et les règles de sécurité. Il est apte à mettre en œuvre des matériels de technologies avancées, effectue les relevés des parties d'ouvrages et prend en compte les contraintes de qualité en vigueur et celles liées au respect de l'environnement.

Les conditions d'admission

- À l'issue de la classe de 3ème
- À l'issue d'un CAP
- À l'issue d'une Première STI de la filière, directement en classe de 1ère
- À l'issue d'une Seconde générale et technologique, en classe de 1ère, dans le cadre des passerelles.

La formation

L'enseignement technologique s'articule autour de trois axes :

- L'étude des constructions
 - La préparation et l'organisation des chantiers
 - La réalisation, l'atelier, la topographie, le laboratoire
- La durée de la formation en milieu professionnel est de 22 semaines réparties sur les trois années de formation (6 semaines en 2de, 8 semaines en première, 8 semaines en terminale).



Les débouchés professionnels

- Technicien de 1er niveau des chantiers du bâtiment
 - Encadrement intermédiaire, chef d'équipe, chef de chantier
- Il peut travailler dans une entreprise artisanale ou une PME ou dans une grande entreprise. Qu'il travaille seul ou en équipe, il est souvent autonome sur le chantier et responsable de la bonne exécution et du suivi des travaux qui lui sont confiés.

En fonction de ses attentes, de son expérience et de ses aptitudes, il pourra progressivement encadrer quelques ouvriers de qualification moindre et même évoluer vers la direction d'équipe, l'encadrement de chantier ou la création, la reprise d'une entreprise artisanale.

Les poursuites d'études

Les titulaires de ce Baccalauréat Professionnel peuvent poursuivre leurs études :

- en BTS Bâtiment (principalement),
- en BTS Travaux Publics